

Inventer un imaginaire ou romancer la véritable histoire pour enrichir vos visites guidées ou vos visites-aventures



PUBLIC :

Professionnels du guidage ou de l'animation des patrimoines ou du tourisme, souhaitant enrichir leurs visites ou créer de nouvelles séquences grâce à la dimension imaginaire fortement mobilisante pour les publics.

OBJECTIFS

- Acquérir le savoir faire de création d'un univers imaginaire, d'un univers légendaire, en phase avec le décor d'un espace à découvrir.
- Comprendre la puissance et l'efficacité de l'imaginaire dans le plaisir d'une visite, pour tous les publics, adulte et enfants
- Enrichir l'imaginaire autour d'un personnage historique bien réel.
- Savoir créer la légende d'un lieu, en recueillant les émotions émanant du décor réel (naturel, historique, urbain) ou reconstruit.
- Découvrir les utilisations concrètes pour de nouvelles visites

Points clés

- Découvrir sa capacité d'écriture créative.
- Savoir créer une histoire légendaire dans un lieu, en se servant des émotions permanentes en ce lieu.
- Utiliser l'imaginaire comme support de plaisir de découverte.
- Ouvrir son patrimoine à de nouvelles créations.
- La clé d'une aventure imaginaire pour les enfants.

DURÉE : 2 jours – 6 participants minimum

DATES ET LIEUX :

21/22 Octobre
au Château de Champs-sur-Marne

Pourquoi cette formation ?

Dans une journée normale, nous écoutons, ou racontons, de nombreuses histoires. Ces petites ou grandes histoires sont devenues pour l'homme moderne, le temps où il prend position dans sa vie, ses choix et forge son éthique. Inconsciemment, chaque fois que l'on raconte une vraie histoire, notre auditoire est fortement mobilisé.

Très souvent, dans nos guidages, nous donnons des informations, mais très peu ont le ton, la structure et les ingrédients d'une histoire passionnante.

Parfois pour en dire plus dans un temps court, on aseptise nos héros devenant ainsi des "Wikipédia" du patrimoine ce qui ennueie très fortement l'auditeur...

Devenir un conteur de patrimoine, inventer un univers imaginaire ou romancer la vie d'un personnage, n'est pas une tromperie, c'est capter enfin l'intérêt du grand public visiteur.

PROGRAMME

Jour 1

- Introduction sur ce qui constitue une expérience de visite réussie et les moteurs corporels mobilisés lors d'une visite : la mécanique du plaisir de visite, une affaire très perso !
- La place majeure des "petites" histoires dans notre vie de tous les jours.
- Donner une information, raconter une histoire, conter la vie d'un personnage.
- Analyse vidéo sur la posture de puissants conteurs.
- L'imagination au travail plus efficace que le discours du guide, les dernières trouvailles des scientifiques.
- Ateliers de captation de sensations et d'émotion, débouchant sur un travail d'écriture.
- Donner une histoire à un objet.
- Un lieu génère des énergies, des sensations, des émotions : l'esprit du lieu est incontournable.

Jour 2

- Histoire réelle, comment la romancer sans la trahir ?
- Le poids de l'Histoire et le soutien des légendes
- Enrichir l'imaginaire autour de la vie d'un personnage historique
- Raconter l'histoire d'un objet précieux, sa vie, ses aventures, pour stimuler l'imagination du visiteur.
- Atelier dans un espace de visite, château, galerie.
- Ecrire une histoire
- L'utilisation de l'imaginaire dans un concept de visite ludique
- 2h en fin d'après midi : Atelier créatif sur vos projets

BUDGET :

790€/participant pour les 2 journées soit 14H de formation

Repas et logement non compris

Financement possible dans le cadre du plan formation

MODALITÉS :

12 participants maximum

Horaires :

Jour 1 : 9h-17h

Jour 2 : 9h-17h

Lieu exact de la formation :

Château de Champs-sur-Marne



Formateur : Bruno TAMAILLON

06 08 47 46 91

tamaillon@tams.fr



Bruno Tamaillon

Auteur de contes et de nouvelles, créateur d'expériences immersives de visites, inventeur de concepts associant l'imaginaire et le jeu,

Bruno Tamaillon a mis en place de nombreux concepts de visites en utilisant la méthodologie inverse des parcs à thèmes qui créent un décor à partir d'une histoire.

L'esprit et les émotions d'un lieu deviennent une histoire, une légende nouvelle qui va faciliter le plaisir de la visite.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Avant la formation

Apporter catalogue, brochures et dépliants présentant vos offres de visites, documents historiques...

Pendant la formation

Une alternance d'apports théoriques, d'échanges et de travail en atelier.

Suite à la formation, un espace web dédié à la formation est ouvert sur notre site internet avec documents et liens.

Procédures de validation des acquis de la formation :

Organisation/calendrier d'un plan d'actions personnalisé

Remise d'une attestation de stage



TAMS Consultants
www.tams.fr

Organisme Formation
déclaré 82.380269938
SIRET: 40870802200046

Les Michauds
73360 SAINT FRANC
tel : 06 08 47 46 91
tamaillon@tams.fr

Formateur :
Bruno Tamaillon

Infos/inscriptions :
tamaillon@tams.fr
port : 06 08 47 46 91

DEVIS DE LA FORMATION

TAMS/VISIT2 – Inventer un imaginaire ou romancer la véritable Histoire pour enrichir vos visites pédagogiques, patrimoniales ou culturelles

Objectif : Deux journées de formation, pour poser toutes les bases du marketing du tourisme Famille et des nouvelles expériences ludiques attendues

Durée : 14 heures

Formateur : Bruno TAMAILLON – 57 ans – Expert en développement touristique, marketing du tourisme, créateur de jeux et expériences pédagogiques en familles. Père de 4 enfants. 30 ans d'expérience professionnelle en Tourisme

Méthodes et moyens pédagogiques :

Ateliers en mini groupes - Apports théoriques et vidéos
Le jeu comme support de cours

Procédures de validation des acquis de la formation :

Organisation/calendrier d'un plan d'actions, personnalisé.
Remise d'une attestation de stage.

Date : 21/22 Octobre 2021

Lieu : Château de Champs-sur-Marne

Budget : 790€ pour les deux journées - net de taxe dans le cadre de notre activité d'organisme de formation déclarée - 82 380269938 – Repas, transport et logement non compris.

Nombre de participants : 12 stagiaires maxi pour assurer une qualité optimale à la formation.

Comment s'inscrire ?

1^{er} cas : Votre entreprise finance elle-même la participation à la formation :

- Remplir le bulletin de pré-inscription ci dessous et le faire parvenir au plus vite à bruno Tamaillon – tamaillon@tams.fr afin de réserver votre place pour cette formation
- Compléter la Convention Formation ci-jointe et la renvoyer, accompagnée d'un acompte de 230€ à l'ordre de Tams Consultants Les Michauds 73360 St Franc
- Une confirmation écrite vous sera envoyée à réception.

2^{eme} cas : Votre entreprise souhaite bénéficier du financement de son OPCO :

- Remplir le bulletin de pré-inscription ci dessous et le faire parvenir au plus vite à Tams Consultants – tamaillon@tams.fr afin de réserver votre place pour cette formation.
- Compléter la Convention Formation ci-jointe et la renvoyer à Tams Consultants Les Michauds 73360 St Franc ou par mel à tamaillon@tams.fr
- Envoyer dès que possible à votre organisme OPCO cette fiche Devis, accompagné du programme de la formation,
- Attendre la réponse écrite de votre OPCO (courrier spécifiant la prise en charge du cout total ou partiel de la formation) et l'envoyer à Tams Consultants Tams Consultants Les Michauds 73360 St Franc

Bulletin d'inscription

Nom-prénom :

Fonction :

Organisme :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Portable :

Mél :

Responsable administratif de l'inscription (si besoin) :

Nom - prénom :

Tél :

mel :

Je souhaite m'inscrire à la formation :

TAMS/VISIT2 - Inventer des légendes ou un monde imaginaire pour de nouvelles visites patrimoniales ou culturelles

Date : 21/22 Octobre 2021

Lieu : Château de Champs-sur-Marne

Mon organisme finance lui même la formation et Je vous fais parvenir dès que possible la convention dans les jours qui viennent.

Mon organisme souhaite bénéficier du financement de mon OPCO et je vous ferai parvenir la convention et l'accord de prise en charge de mon OPCO dès que possible.

A..... le

Lu et approuvé

Signature et tampon

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article L. 6353-2 et R. 6353-1 du code du travail)

Entre

Nom et Adresse de l'entreprise (du salarié participant) :

(ci-après dénommé le bénéficiaire)

Représentée par

Fonction :

Et

l'organisme de formation :

TAMS CONSULTANTS – Les Michauds 73360 St Franc

Tél : 04 76 67 52 60 – tamaillon@tams.fr - www.tams.fr

Représenté par : Bruno Tamaillon Fonction : Gérant

Déclaration enregistrée sous le n° 82.380269938 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

Numéro SIRET de l'organisme de formation : 40870802200038

I – OBJET, NATURE, DUREE ET EFFECTIF DE LA FORMATION

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à la session de formation professionnelle organisée par l'organisme de formation sur le sujet suivant :

Intitulé de l'action de formation :

TAMS/VISIT2 – Inventer un imaginaire ou romancer la véritable Histoire pour enrichir vos visites pédagogiques, patrimoniales ou culturelles

Nature de l'action de formation conformément à l'article L.6313-1 CT : action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

Le programme détaillé de l'action de formation figure en annexe de la présente convention.

L'effectif de stagiaires est de 6 participants minimum à 12 participants maximum

Dates de la session : 21 et 22 Octobre 2021

Nombre d'heures par stagiaire : 14 h

Lieu de la formation (ville) : Château de Champs-sur-Marne

Formateur : Bruno Tamaillon – 06 08 47 46 91 - tamaillon@tams.fr

II – ENGAGEMENT DE PARTICIPATION A L'ACTION

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence du ou des participants aux dates, lieux et heures prévus ci-dessus.

Le ou les participants seront :

Nom Prénom	email	Etablissement – fonction
.		
.		
.		

III – PRIX DE LA FORMATION

Le coût de la formation, objet de la présente convention, s'élève à 790 € net de taxe - exonération de TVA – par participant.

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session.

Ne sont pas compris les frais de repas, de logement et de transport sur le lieu de la Formation.

Règlement à réception de facture. Si le bénéficiaire souhaite faire financer la formation dans le cadre du PLAN FORMATION, il lui incombe de fournir obligatoirement à l'organisme de formation, le courrier de prise en charge de la formation décrite ci dessus, 10 jours avant le début de la formation.

IV – MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MIS EN ŒUVRE :

- Apports théoriques sur la base d'expériences modélisées
- Applications pratiques sur la base des données issues de l'organisme des stagiaires
- Le support de cours

V – MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION : Rédaction d'un plan d'action réalisé par le stagiaire : incluant calendrier, action, moyens et coûts

VI – SANCTION DE LA FORMATION : Suite à la vérification de la validité du plan d'action, remise d'une attestation de stage.

VII – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION : Feuilles de présences en 3 exemplaires signées par les stagiaires et l'organisme de formation

VIII – NON-REALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit organiser dans les plus brefs délais une nouvelle formation et s'assurer de la présence possible des participants inscrits.

La Formation pourra être annulée par l'organisme de formation si le quota de 5 participants n'est pas atteint. Cette annulation devra intervenir en amont du 11e jour précédent la date de démarrage de la formation.

IX – DEDOMMAGEMENT, REPARATION OU DEDIT :

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 192 heures (8 jours) à 97 heures (4 jours) précédent la première heure de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de la somme de 400 Euros à titre de dédit.

Cette somme de 400 Euros n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 96 heures précédent la première heure de formation, la totalité des frais pédagogiques seront dues par le bénéficiaire à l'organisme de formation.

En cas de non présence du participant à tout ou partie des heures de formation prévues, la totalité des frais pédagogiques seront dues par le bénéficiaire et versé à l'organisme de formation.

En cas de renoncement par l'organisme de formation à l'exécution de la présente convention dans un délai de 0 à 10 jours calendaires précédent la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'organisme de formation s'engage à programmer dans les plus brefs délais une nouvelle formation et s'assurer de la présence possible des participants inscrits.

Dans tous les cas, la Formation ne peut être assurée qu'avec un minimum de 5 stagiaires inscrits.

X – LITIGES

En cas de litige concernant l'application de la présente convention, les deux parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents après épuisement des voies amiables.

Fait à

Le

Signature+tampon avec la mention "lu et approuvé"

Entreprise bénéficiaire

Responsable / Fonction

Bon pour accord
B. TAMMOUR
138 Chemin du Roland
38960 SAINT AUPRE
tams
tel : (33) 04 76 67 52 60
www.tams.fr
RCS Grenoble 888 708 022